

Publié le 26 janvier 2018

Open data : une plateforme numérique et un guide juridique au service des acteurs du tourisme

Dans le cadre de l'ouverture des données publiques, une nouvelle plateforme de collecte nationale, d'uniformisation et de diffusion en open data des données touristiques institutionnelles a été ouverte. En complément, la direction générale des Entreprises (DGE) vient de publier un guide sur le cadre législatif de l'open data appliqué au tourisme.



Dans le cadre de l'ouverture des données publiques, une nouvelle **plateforme de collecte nationale**, d'uniformisation et de diffusion en *open data* des données touristiques institutionnelles a été ouverte en décembre dernier : www.datatourisme.gouv.fr

Ces données touristiques, issues des données des acteurs touristiques institutionnels, sont homogénéisées et agrégées au sein de la plateforme *datatourisme*. Elles portent sur les **points d'intérêt touristique**, à savoir le patrimoine naturel, les lieux de visite et activités de loisirs, ainsi que les événements. En 2018, le site sera complété par de nouvelles données portant sur l'hébergement, le commerce et la restauration.

Un guide sur le cadre législatif de l'open data Les acteurs institutionnels du tourisme sont de véritables sources d'informations qualifiées. Néanmoins, la DGE a souhaité apporter un **éclairage juridique** sur :

- le cadre général de l'open data et ses applications aux données touristiques,
- les acteurs de l'ouverture des données touristiques,
- l'ouverture des données à des fins de libre réutilisation et leurs exceptions,
- les licences *open data*,

- des outils pratiques d'aide ou de sécurisation de la démarche *open data*.

Par Christelle BOTZ-MESNIL